



**CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

Réunion d'informations travaux

Montmacq

Synthèse des échanges

28/06/2022

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE





1. INTRODUCTION

- + Salle des fêtes de Montmacq, mardi 28 juin 2022 de 18h30 à 20h30.
- + Nombre de participants : 73
- + Intervenants :
 - La commune de Montmacq : Monsieur le maire, Rémy Cuelle
 - Société du Canal Seine-Nord Europe : Pierre-Yves Biet, Directeur Partenariats Territoires et Lyna Pobeda, Directrice de Territoire Compiégnois-Noyonnais
 - Entreprise travaux, Groupement Nord Confluences qui va réaliser les travaux de rescindement de l'Oise et créer les nouveaux franchissements
 - Maîtrise d'œuvre, Team'O+
- + En introduction, Pierre-Yves Biet explique que, compte tenu des conditions techniques, la réunion a dû être rapatriée depuis l'espace ADP dans la salle des fêtes, moins grande. Il rappelle que les documents présentés lors de la réunion seront mis en ligne sur le site de la SCSNE et que l'équipe de la SCSNE continuera à informer et répondre aux interrogations, à travers de futures rencontres mais également à la demande par mail : compiegnois.noyonnais@scsne.fr.

Pierre-Yves Biet confirme cette volonté d'échanges, de transparence et de communication sur les éventuelles difficultés rencontrées. La dernière réunion publique à Montmacq s'est déroulée le 28 septembre 2021. Des ateliers de travail avec les riverains les plus concernés de la rue Joffre ont également été conduits.
- + Objectifs de la réunion : proposer un point d'avancement des travaux à date, présenter la consistance de la nouvelle phase de travaux qui s'engage, rappeler les moyens de communication mis en œuvre par la SCSNE auprès du territoire et les conditions de sécurité qui s'imposent autour des travaux, répondre aux interrogations des participants.

2. POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX À DATE

Lyna Pobeda fait un point d'avancement des travaux déjà réalisés :

2.1. LIBÉRATION DES EMPRISES ET COMPENSATIONS (SLIDES 4 ET 5)

Les travaux de libération des emprises nécessaires au projet consistent en les dévoiements de réseaux, les déboisements, les démolitions. Ils sont en cours de finalisation et sont réalisés dans le strict respect des prescriptions environnementales.



L'évacuation des bois coupés à Montmacq a été faite par voie fluviale pour être valorisés à Nesle. Les déboisements nécessaires à la construction du Canal sont réalisés dans le cadre de l'autorisation environnementale et selon la séquence éviter / réduire / compenser les impacts.

Des sites de compensation environnementale sont déjà fonctionnels : une zone humide a, par exemple, été aménagée en partenariat avec les élèves du lycée horticole de la commune de Ribécourt, et 3800 arbres ont été plantés à Bienville en 2017. En 2021, 6500 arbres ont été plantés en forêt de Chiry-Ourscamp.

D'autres sites de compensation sont en cours de réalisation dans la vallée de l'Oise, dans la forêt d'Ourscamp-Carlepont et dans la vallée de la Verse.

L'opération des nichoirs du canal est présentée. De nombreux riverains et établissements scolaires du secteur ont pu accueillir des nichoirs à oiseaux mis à disposition par la SCSNE et vont pouvoir contribuer à l'observation des nidifications tout au long du projet.

2.2. LES TRAVAUX DES QUAIS À RIBÉCOURT ET PIMPRESZ (SLIDES 6 ET 7)

Les travaux du quai de Pimpresz ont aussi avancé. 500 paires de palplanches ont été livrées, et positionnées.

La suite des travaux sera consacrée à l'excavation des terres entre les nouvelles palplanches et le CLO (Canal Latéral à l'Oise) avant le retrait des anciennes palplanches du CLO en septembre afin de préserver la faune piscicole.



3. RAPPEL DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT LOCAL AUTOUR DU CANAL

3.1. LES MOBILITÉS DOUCES (SLIDES 9 ET 10)

Le contrat territorial de développement en cours de finalisation prévoit l'aménagement de voies douces dans le secteur pour faciliter les déplacements piétons et cyclistes. Les voies prévues sont présentées sur une carte, certaines sont encore à l'étude, en lien avec les Collectivités.

3.2. L'EMPLOI (SLIDE 11)

La construction du Canal a d'ores et déjà initié un dynamisme économique au niveau local :

- Sur 400 emplois, 152 résident dans les Hauts-de-France
- 80% des candidatures spontanées reçues sont régionales
- Sur 80 entreprises impliquées, un quart sont localisées dans les Hauts-de-France.
- Les clauses d'insertion prévues dans le cahier des charges des entreprises ont permis à 27 habitants de l'Oise de rejoindre le projet (sur 65 personnels en insertion au total).
- Enfin, des effets positifs pour l'hébergement et la restauration ont déjà été constatés avec les travaux de la construction des quais et vont s'accroître avec le lancement des travaux en objet.

4. LES PROCHAINS TRAVAUX

Le projet entre dans une nouvelle étape de travaux, dans le cadre du lot 5 des marchés de la SCSNE. Le groupement Nord Confluences, retenu dans le cadre de ce lot de marché public, a pour mission de réaliser le rescindement de l'Oise, le déversoir de Montmacq, le siphon du ru du Moulinet, une nouvelle rue à Pimprez entre la route de Bailly (RD40) et la RD032 – rétablissement appelé par la SCSNE RD40bis, ainsi que trois ponts sur la RD66.

4.1. LE RESCINDEMENT DE L'OISE (SLIDE 13)

Le rescindement de l'Oise consiste à creuser le nouveau lit de l'Oise à proximité de l'Oise naturelle puis à raccorder les deux lits (la faune aquatique est pêchée) avant de remblayer l'ancien lit. Les travaux se font « en eau » c'est-à-dire que la nappe phréatique affleure rapidement lors du creusement et que les engins travaillent en milieu « humide ». La configuration du nouveau lit respecte les caractéristiques de l'Oise actuelle (débit, ligne d'eau, etc.).



4.2. LES CHANTIERS À VENIR (SLIDE 14)

Les travaux programmés sont les suivants :

- ✦ **Le nouveau lit de l'Oise en 2 parties :**
 - un tronçon de 650 m en aval, au sud-ouest de Montmacq
 - un tronçon de 2,9 km entre le pont de la voie communale Thourotte – Montmacq et celui de la RD 66 au nord de Montmacq
- ✦ **2 ouvrages hydrauliques :**
 - un déversoir entre le nouveau lit de l'Oise et le futur Canal pour contribuer à la lutte contre les inondations
 - un siphon enterré pour faire passer le ru du Moulinet
- ✦ **1 nouvelle route à Pimprez**
 - avec un franchissement du Canal créant une liaison entre la RD 40 (route de Bailly) et la RD 932 (ex. N32 Ribécourt-Noyon)
- ✦ **3 nouveaux ponts sur la RD 66**
 - enjambant successivement l'Oise rescindée, le Canal Seine-Nord Europe et le canal latéral à l'Oise.
 - Les deux ponts existants sur le canal latéral à l'Oise et l'Oise naturelle seront déconstruits.

4.3. LES IMPACTS SUR LA CIRCULATION (SLIDE 15)

Dans un premier temps, la mise en place du chantier du rescindement de l'Oise et de la construction des ouvrages d'art de la RD 66 nécessite la fermeture de la voie 66 pour une première période en septembre 2022 avec des itinéraires de déviation, en particulier pour les poids lourds. Une coupure de 14 à 18 mois est ensuite prévue à partir de la rentrée 2023. La SCSNE précise que ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer. En effet, l'entreprise travaux vient tout juste d'être retenue et affine actuellement ses plannings d'intervention. En outre, tout chantier est soumis à divers types d'aléas et aux conditions météorologiques qui peuvent également moduler les phasages.

La construction des ouvrages d'art est essentielle pour pouvoir commencer ceux de l'écluse. Il s'agit d'une opération longue et déterminante pour la poursuite des travaux futurs.

4.4. QUI FAIT QUOI (SLIDES 16 ET 17)

Les différents intervenants et leurs rôles sont précisés : le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, le groupement d'entreprises travaux, le coordinateur de sécurité et de protection de la santé, les cofinanceurs, le futur exploitant du CSNE.

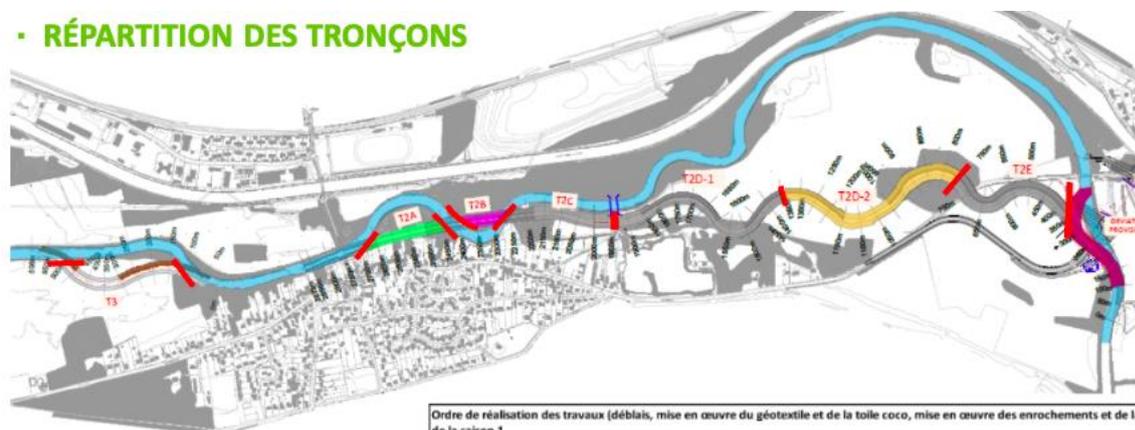
Le groupement Nord Confluences est constitué de 9 entreprises de tailles intermédiaires dont les corps de métiers sont présentés. 2 d'entre elles sont de la Région dont une de l'Oise.

4.5. ASPECTS TECHNIQUES DES TRAVAUX (SLIDES 19 À 29)

4.5.1. Le rescindement de l'Oise (slide 19)

Le rescindement se fait en plusieurs étapes, par phasage :

• RÉPARTITION DES TRONÇONS



• PLANNING PRÉVISIONNEL

Ordre de réalisation des travaux (déblais, mise en œuvre du géotextile et de la toile coco, mise en œuvre des enrochements et de la terre végétale lors de la saison 1)

	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23
Tronçon 2a	M4	M5	M6	M7	M8
Tronçon 2b					
Tronçon 2c					
Tronçon 2d (partiel)					
Tronçon 2e					
Deviation provisoire de l'Oise					
Tronçon 3					

Ces dates sont indiquées à titre indicatif, et peuvent évoluer en fonction des aléas de chantier.

Une des difficultés de l'opération sont les accès aux terrains situés en bord d'Oise, un arrêt de chantier est toujours possible entre les mois de novembre et avril en fonction de la météo. Certaines zones risquent en effet d'être très difficilement accessibles pour travailler.

4.5.2 Les circulations des matériaux et les accès (slides 20 à 23)

La gestion des mouvements de terres est l'un des grands enjeux du chantier. L'objectif est de réutiliser un maximum la terre pour les ouvrages construits sur place. Sur ce chantier, lors d'une première phase, les terres doivent être acheminées par la RD66 vers les emplacements des futures piles des ponts (de la RD66 et de la RD40bis) pour être réutilisées en remblais dans la construction des rampes. Ensuite, une fois les pistes de chantier praticables, la majorité des terres transiteront directement par le chantier ou les voies agricoles, à l'exception d'une période, vraisemblablement au printemps prochain.

Les accès au chantier sont présentés : ils s'effectueront dans un premier temps, en septembre 2022, par la ruelle de la Rivière et la voie située à proximité de la base vie déboisements. Puis, à partir d'avril 2023, les accès au chantier s'effectueront par le 170 rue du maréchal Joffre et l'actuelle base vie déboisements. Ces accès seront équipés de dispositifs de lavage de roues des camions.

La SCSNE précise que les informations sont transmises à titre indicatif, à ce stade là des études. En effet, l'entreprise venant d'être notifiée, elle va maintenant affiner ses études et il se peut que ces données soient amenées à évoluer.



4.5.3 Le rétablissement des axes routiers (slides 24 à 25)

- **Rétablissement de la RD 66**

Sur le secteur, le Canal Seine-Nord Europe (CSNE) s'insèrera entre le canal latéral à l'Oise et l'Oise. La RD66 enjambra le CSNE par un pont qui se prolongera avec le pont sur le canal latéral à l'Oise au nord et le pont sur l'Oise au sud. Les deux ponts existants doivent être reconstruits, plus hauts et plus larges, afin de s'aligner avec le nouvel ouvrage sur le CSNE. Des démolitions sont nécessaires pour permettre ces nouvelles constructions. Les travaux de construction des 3 nouveaux ponts – sur l'Oise, le canal latéral à l'Oise et le futur Canal Seine-Nord Europe – commenceront dès septembre 2022. Durant ces travaux, la RD66 sera coupée à la circulation un mois environ lors du démarrage du chantier puis, au moment de la démolition du pont sur le CLO, pendant plusieurs mois en 2023.

- **Rétablissement de la RD 40 Bis**

Le rétablissement de la RD 40 Bis est un préalable à la coupure de la RD 40. Les modalités de ce rétablissement sont présentées.

4.5.4. Les aménagements paysagers (slides 26 à 29)

Les aménagements paysagers qui seront réalisés en fin de chantier sont rappelés, avec des coupes et des images de synthèse. Pierre-Yves Biet rappelle qu'ils ont fait l'objet d'une concertation avec les riverains.

4.6. LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (SLIDE 31)

Lyna Pobeda évoque les modalités d'information et de communication mises en place par la SCSNE et présente le dernier numéro de la lettre d'actualités qui sera diffusé prochainement. Par ailleurs, elle explique que le site Internet est en cours de refonte et permettra de suivre l'actualité des travaux notamment. Elle invite les participants à s'inscrire sur le site, lorsqu'ils le pourront, pour recevoir des flash info travaux et de l'actualité sur le projet.

Une élue invite les participants à télécharger Panneau Pocket, l'application de la commune sur laquelle les informations seront fiables et précises.

4.7. LES ENJEUX DE SECURITE SUR LE CHANTIER (SLIDE 33)

Enfin, Lyna Pobeda insiste sur les principes de sécurité à respecter aux abords des chantiers. Des visites de chantier pourront être prévues pour les riverains dans un cadre de sécurité optimal. En dehors de ces visites, il est strictement interdit de pénétrer dans les enceintes de chantier. En outre, lors de phases de chantier, les circulations sont fréquemment modifiées et les signalisations évoluent ; aussi elle encourage les usagers de la route à être attentifs, même sur les trajets qu'ils ont l'habitude d'emprunter tous les



jours. Ces bons réflexes sont nécessaires pour garantir la sécurité des usagers et des personnels qui travaillent sur les chantiers.

5. ÉCHANGES

Sur le sujet des crues

Pierre-Yves Biet confirme que c'est un point essentiel du projet : les aménagements du CSNE doivent garantir la neutralité hydraulique en amont et en aval du projet. Ils doivent donc être neutres à l'égard des crues de l'Oise. Lors des concertations, le territoire a souhaité que les aménagements améliorent la situation. C'est la raison pour laquelle l'écluse est située là où elle l'est et qu'un déversoir « écrêteur » de crues est construit au niveau de Montmacq. En période de crue, dès une certaine cote de l'Oise atteinte, une partie du débit passera dans le nouveau Canal et l'autre dans l'ancienne rivière qui est maintenue. Ce système permettra de diminuer de quelques dizaines de centimètres les crues les plus importantes (jusqu'à 40 cm pour les zones les plus impactées telles que Montmacq) mais n'aura pas d'incidence sur les crues de faible intensité.

À la demande d'un participant, Pierre-Yves Biet précise que le déversoir est un dispositif autonome : il s'agit d'un abaissement de la berge conçue en palplanches avec un couronnement béton.

Sur les nuisances sonores liées à l'écluse en exploitation

Pierre-Yves Biet explique que les études ont permis d'établir que la réglementation est respectée et qu'aucune protection particulière ne se révèle nécessaire à ce stade pour les riverains.

Sur les sujets fonciers, rue du Maréchal Joffre

Lyna Pobeda prend note des sujets soulevés pour en faire part au service foncier en charge de ces problématiques.

Sur le positionnement du pont qui va de Montmacq à Thourotte

À la demande d'un participant, Pierre-Yves Biet précise que le futur pont sera au même emplacement que l'actuel.

Sur le positionnement du quai de Thourotte

Il est expliqué que ce quai était initialement prévu au niveau du raccordement de la RD15 (la route du Plessis). La CC2V a demandé le déplacement de ce quai, à l'étude actuellement.

Sur les travaux : nuisances, organisation, durée

À la demande d'un participant, Lyna Pobeda explique qu'au mois de septembre, 150 camions circuleront chaque jour sur la RD66.

Des participants expriment leurs inquiétudes à l'égard des nuisances induites par ces circulations.

Ils souhaitent avoir plus d'informations sur les nuisances à venir, les horaires des employés de chantier et la durée des travaux.

Lyna Pobeda explique que la plage horaire de travail pour les travaux se situe entre 8h à 18h, toutefois, en période de fortes chaleurs, pour des mesures de sécurité, ces horaires peuvent être amenés à évoluer et s'étendre de 6h et 22h. Ces horaires sont aussi pratiqués en cas de nécessité au regard des phasages du chantier. Pour ce type d'information, Lyna Pobeda explique que la SCSNE ne peut communiquer via



des flash info dans les boîtes aux lettres car ce sont des informations « chaudes » et souvent de courte durée. Aussi, le site internet, dès lors qu'il aura été actualisé pour un fonctionnement en phase chantier, sera l'outil le plus fiable pour recueillir de l'information sur le canal.

Sur les accès chantier

Des participants s'inquiètent du respect par les entreprises des voiries empruntées en citant des incidents déjà constatés.

Lyna Pobeda rappelle l'engagement de la SCSNE et des entreprises à ce que le chantier se déroule dans le plus grand respect du cadre de vie.

Elle explique aussi l'importance de faire remonter ce type d'incidents ou d'incivilités. Elle invite les riverains à utiliser systématiquement l'adresse email : compiegnois.noyonnais@scsne.fr

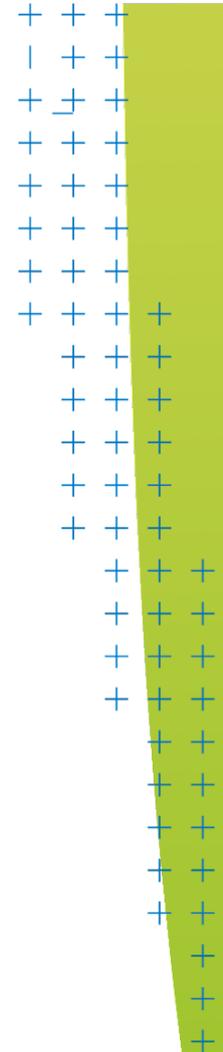
Le directeur du chantier confirme que son équipe sera en mesure d'adresser chaque incident.

Sur le devenir du CLO

Le devenir du canal latéral à l'Oise (CLO), propriété de l'État et géré par Voies Navigables de France, est actuellement en cours de discussion avec les collectivités locales dans le cadre du contrat territorial de développement. VNF a entamé une concertation sur le devenir des anciens canaux (en 2019 pour le CLO). En effet, les questions de l'entretien du remblaiement ou du maintien des canaux se posent. De nombreux scénarios sont envisageables : combler partiellement ou totalement le canal en maintenant les fonctionnalités hydrauliques, le rendre moins profond ou moins large, ne maintenir qu'un miroir d'eau etc. Lyna Pobeda précise que les travaux sur les anciens canaux ne pourront être envisagés que lorsque le Canal Seine-Nord Europe sera mis en service et rodé soit à horizon 2029/2030. Le CLO restera ouvert et en service pendant les travaux à la fois pour les besoins du chantier mais aussi et surtout pour ne pas interrompre la navigation sur ces canaux.

Sur la possibilité pour les mariniers actuels de circuler sur le futur Canal

Il est confirmé que cette circulation sera possible, c'est bien l'un des objectifs du CSNE : soutenir et redynamiser la batellerie française.



Partenaires financiers



Cofinancé par l'Union européenne
Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



[www.
canal-seine-
nord-europe.fr](http://www.canal-seine-nord-europe.fr)